

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2018-2019

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, dans les autobus scolaires ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les étudiants doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

À l'École secondaire de Donnacona,
nous veillons sur toi!

Nos résultats

En 2017-2018, nos priorités étaient de poursuivre la mise en œuvre de notre politique et de poursuivre nos interventions pour contrer l'intimidation.

Nous avons fait plusieurs sondages afin de vérifier l'état de la situation. À la suite de la mise en place d'une trajectoire d'intervention qui nous permet d'assurer le suivi auprès des élèves concernés et leurs parents, nous avons constaté, encore cette année, une diminution du nombre d'événements en lien avec l'intimidation. Ce qui nous confirme que l'augmentation du nombre de caméras à des endroits stratégiques et l'augmentation d'heures de surveillance sont toujours efficaces et gagnantes.

Cette diminution nous permet également de croire que notre thématique annuelle les « lunettes » et les activités de sensibilisation visant à contrer toute forme d'intimidation ont contribué à ces résultats.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent en sécurité à école.

Le travail effectué dans les dernières années concernant l'éducation des témoins, l'information communiquée aux victimes (ex. : conséquences données à l'intimidateur) et la bonification du nombre d'heures de surveillance stratégique ont grandement contribué à l'amélioration du climat de notre école.

Les procédures et les règles de conduite étant claires et applicables par tout le personnel, cela nous a permis d'intervenir plus rapidement et de manière plus efficace afin d'éviter les récidives; souvent une intervention suffit.

Priorité(s) 2018-2019 :

Nous souhaitons encourager les échanges respectueux et bienveillants entre les élèves par des paroles et des gestes. Par la poursuite de nos campagnes de prévention, d'intervention et de dénonciation, nous continuerons à sensibiliser nos élèves à l'importance du respect de soi et des autres. Nous travaillerons à les amener à faire de l'introspection afin d'être conscientisés aux conséquences de l'intimidation. Nous continuerons de porter une attention particulière aux élèves de première secondaire. Enfin, nous continuerons d'informer davantage les élèves victimes et témoins de nos interventions afin de leur démontrer notre implication.

De plus, nous réviserons nos moyens mis en place pour signaler les situations d'intimidation.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



École secondaire
DONNACONA
Mon école!

www.cspartnefrc.ca/eeao

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

Notre présentation en classe « l'intimidation nous laisse sans voix, mais non sans mot » a été reprise pour les élèves de la 1^{re} secondaire. Le questionnaire SEVI a été rempli par les élèves de la 2^e secondaire. Les « lunettes » rappelant la présence des intervenants et affichant des messages rassurants sont installées dans des endroits stratégiques. Le questionnaire trimestriel de dénonciation soumis aux élèves du 1^{er} cycle et de la 3^e secondaire, les ateliers « les couloirs de la violence dans les relations amoureuses » pour les élèves de la 4^e secondaire, la sensibilisation relativement aux réseaux sociaux donnée par le policier-intervenant pour les élèves de la 1^{re} secondaire, la conférence « Ce que tu publies, penses-y! » présentée par la commission d'accès à l'information du Québec pour les élèves de la 3^e secondaire, de la 4^e secondaire, de la 5^e et pour les élèves du PAI, et, une sensibilisation au consentement sexuel donnée par des intervenantes de l'organisme MIREPI pour les élèves de la 3^e secondaire ont contribué tout au long de l'année à faire de la prévention.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Au moment où un acte est constaté :

Tout incident lié à la violence et à l'intimidation doit être signalé à un membre du personnel et consigné dans le système informatique de suivi à moins qu'il s'agisse d'incidents mineurs et isolés qui ont été réglés. Une fois signalés, les menaces et les comportements d'intimidation sont évalués par le comité et des mesures de protection sont prises.

L'intervention appropriée sera déterminée tant pour la victime que pour l'auteur des comportements reprochés (rencontre individuelle avec le témoin et/ou la victime, historique, évaluation de la détresse, démarches, etc.).

Mesures de soutien et d'encadrement :

Une attention particulière est portée aux victimes et aux témoins qui vivent des situations d'intimidation, de violence et de harcèlement. Selon la situation, les parents sont informés des actes de violence et dépendamment de leur gravité, ils sont invités à collaborer avec les intervenants scolaires.

La victime se verra proposer des mesures d'aide et de protection selon ses besoins.

Les témoins seront rencontrés et informés, dans la mesure du possible, qu'une intervention est en cours.

L'intimidateur sera rencontré individuellement par un ou deux membres délégués par le comité.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Dans une perspective éducative, des conséquences sont imposées selon la sévérité et la fréquence du ou des gestes posés. Une forme de réparation peut être envisagée selon la situation.

Suivi :

Un suivi est fait pour s'assurer que les comportements d'intimidation prennent fin.

Si cela est nécessaire, l'école peut communiquer avec la police ou inviter les parents à le faire.

Selon la gravité, la direction informera la Commission scolaire et la suspension ou l'exclusion seront considérées.

Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

VIOLENCE & INTIMIDATION
100% PRÉVENTION
100% INTERVENTION

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

En plus des adultes de l'école qui sont ouverts à la discussion et à la confiance, les moyens offerts pour signaler une situation d'intimidation sont variés et à la portée de tous; par exemple, à côté de la porte des membres du comité, une affiche des *Alliers* est apposée afin de démontrer notre ouverture à accueillir un élève en questionnement concernant son orientation sexuelle. Aussi, sur le site de l'école, une adresse courriel « jenparle@cspportneuf.qc.ca » est accessible pour signaler une situation d'intimidation. Une nouveauté cette année : dès l'automne 2018, un service de messagerie texte « *Moi, j'agis* » sera disponible sur le site de l'école afin d'offrir aux élèves un autre moyen de dénonciation. Les membres du comité se sont liés à l'équipe du conseil étudiant et se sont affichés comme membres actifs du comité de prévention, devenant ainsi des personnes significatives pour tous.

DÉNONCER OU SIGNALER
CE N'EST PAS
« STOOLER »

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE
POUR UN MILIEU
SAIN ET SÉCURITAIRE



Commission scolaire de
Portneuf